

## COMMUNIQUE

### Point sur la situation sanitaire liée au COVID-19 au 23 mars 2021 12H00

#### 1. Evolution du taux d'incidence du COVID dans le département de la Creuse

Nombre de patients testés et patients testés positifs au SARS-CoV-2, taux d'incidence et taux de positivité, par département, Nouvelle-Aquitaine, de J-3 à J-9 (au 18/03/21)

département	Nombre de patients testés positifs	Nombre de patients testés	Taux d'incidence (pour 100000 hab.)	Taux de positivité	Taux de dépistage (pour 100000 hab.)	Niveau du taux d'incidence	Niveau de taux de positivité
16-Charente	585	11242	168.0	5.2	3228.8	élevé	point d'attention
17-Charente-Maritime	802	17765	123.9	4.5	2745.4	élevé	normal
19-Corrèze	430	9019	178.9	4.8	3752.7	élevé	normal
<b>23-Creuse</b>	<b>77</b>	<b>3162</b>	<b>66.2</b>	<b>2.4</b>	<b>2719.5</b>	<b>élevé</b>	<b>normal</b>
24-Dordogne	538	11537	131.7	4.7	2825.0	élevé	normal
33-Gironde	2568	50426	157.2	5.1	3087.1	élevé	point d'attention
40-Landes	435	10090	105.6	4.3	2449.2	élevé	normal
47-Lot-et-Garonne	458	9290	138.6	4.9	2812.3	élevé	normal
64-Pyrénées-Atlantiques	448	17954	65.6	2.5	2628.0	élevé	normal
79-Deux-Sèvres	844	13021	226.5	6.5	3494.4	élevé	point d'attention
86-Vienne	967	16469	221.1	5.9	3765.2	élevé	point d'attention
87-Haute-Vienne	488	9102	131.6	5.4	2454.9	élevé	point d'attention
Nouvelle-Aquitaine	8640	179077	144.0	4.8	2984.6	élevé	normal

(Source : SI-DEP - Exploitation : Santé publique France Nouvelle-Aquitaine)

Seuil Taux de positivité	Seuil Taux incidence
<5 normal	<20 normal
entre 5 et 10 point d'attention	entre 20 et 50 point d'attention
>10 élevé	>50 élevé

## 2. Plan blanc

A ce jour, il n'est pas nécessaire de déclencher le plan blanc.

## 3. Situation des services de soins et d'hébergement

### a. *Service de Soins de suite et de réadaptation (SSR)*

- **Aucun patient** n'est actuellement positif au COVID-19

### b. *EHPAD La Résidence de la Porte du Puycharraud*

- **Aucun résident** n'est actuellement positif au COVID-19
- Maintien des visites sur rendez-vous dans un lieu spécialement aménagé

### c. *Unité protégée*

- **Aucun résident** n'est actuellement positif au COVID-19
- Maintien des visites sur rendez-vous dans un lieu spécialement aménagé

### d. *Unité de de soins de longue durée (USLD)*

- **Aucun résident** n'est actuellement positif au COVID-19
- Maintien des visites sur rendez-vous dans un lieu spécialement aménagé

### e. *Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)*

- **Aucun patient** n'est actuellement positif au COVID-19

#### 4. Situation du personnel du Centre Hospitalier

- **Aucun membre du personnel** n'est actuellement positif au COVID-19
- Un agent est cas contact depuis le 14 mars. A ce titre, il est écarté du service.

#### 5. Tests RT-PCR

- Un dépistage massif a été réalisé les 16 et 17 mars 2021 auprès du personnel : **aucun cas positif**

#### 6. Activité du centre de vaccination

##### Statistique de la vaccination :

Au 22/03, depuis l'ouverture du centre de vaccination :

	TOTAL primo	TOTAL seconde	TOTAL vaccination
TOTAL VACCINATION	1346	510	1821

#### 7. Mesures d'allègement post vaccinal des mesures de protection dans les EHPAD et les USLD (en vigueur au 17 mars)

Suite aux recommandations ministérielles réceptionnées le 13 mars 2021 concernant l'allègement post vaccinal des mesures de protection dans les **EHPAD et les USLD**, les mesures suivantes ont été prises

Les visites sont autorisées, selon le souhait des résidents, en chambre ou au sein d'un espace dédié :

- en EHPAD,
- en Unité de soins de longue Durée (USLD),
- en Unité Protégée,
- à la MAFPAH

Les visites sont organisées selon les modalités suivantes :

	En chambre	En espace dédié
<i>Prise de RDV</i>	<b>Obligatoire</b>	
<i>Nombre de visiteurs</i>	Deux visiteurs au maximum sont autorisés. Les <b>mineurs</b> , en mesure de porter un masque chirurgical, peuvent être autorisés à rendre visite à un résident	
<i>Durée de visite</i>	60 min au maximum (sauf exception)	
<i>Test RT-PCR visiteur</i>	Recommandé dans les 72 heures avant la visite	
<i>Test RT-PCR résident</i>	Test RT-PCR sur avis médical à l'apparition de symptômes	
<i>Questionnaire de visite</i>	A compléter à chaque visite	
<i>Port du masque chirurgical</i>	<b>Obligatoire (durant toute la durée de la visite)</b>	
<i>Application d'une solution hydroalcoolique</i>	<b>Obligatoire</b>	
<i>Distance sociale</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de contact physique</li> <li>• Ne pas s'asseoir sur le lit du résident mais utiliser la chaise dédiée</li> </ul>	Pas de contact physique
<i>Règles de circulation</i>	Le visiteur n'est pas autorisé à circuler seul au sein du service	

En outre, le visiteur s'engage à signer la **Charte « Rendez-vous famille »** et à se conformer aux consignes qui lui seront données par l'agent de l'établissement chargé de l'accompagner dans le cadre de la visite.

#### **Capacité d'accueil du service :**

<i>Services</i>	<b>Nombre maximum de résidents pouvant recevoir simultanément de la visite en chambre</b>
EHPAD La Résidence de la Porte du Puycharraud	4
Unité protégée	1
USLD	2
MAFPAH	1

## Les sorties en famille

Les sorties en famille sont autorisées

	Résident vacciné	Résident non vacciné (au cas par cas)
<b>Mesures à prendre</b>	Pas de test PCR au retour sauf cas contact à risque élevé	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préparation de la sortie en lien avec la famille (risque encourus, respect des mesures barrières, etc...)</li><li>• Test RT-PCR sur avis médical à l'apparition de symptômes</li></ul>

## Les repas

- Les résidents prennent leur repas en salle à manger.
- Les familles et proches ne sont pour le moment pas autorisés à prendre leur repas avec un résident

*Ces mesures mise en œuvre à titre expérimental feront l'objet d'une évaluation en Conseil de la vie sociale (CVS) le 24 mars puis en Commission des usagers (CDU) le 25 mars.*